1. **Propos préliminaires**

Le Titulaire a conclu avec la CCI (« CCI ») le marché cité ci-dessus (« Marché »).

Dans le cadre de l’exécution du présent Marché, le Titulaire et la CCI peuvent avoir accès à des Données à caractère personnel au sens du Règlement Européen du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles (« RGPD »).

A ce titre, le Titulaire s’engage notamment à respecter le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD - Règlement (UE) 2016/679) en application depuis le 25 mai 2018, ainsi que le droit interne.

En particulier, le Titulaire s’engage à :

* Ne pas utiliser les Données à caractère personnel auxquelles il a accès à d’autres fins que celles spécifiées au présent Marché ;
* Ne pas divulguer les Données à caractère personnel à des Tiers non-autorisés ;
* Prendre toutes mesures permettant d’éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des Données à caractère personnel ;
* Prendre toutes précautions conformes aux usages pour préserver la sécurité matérielle des Données à caractère personnel ;
* Le cas échéant, s’assurer que seuls des moyens de communication sécurisés seront utilisés pour transférer les Données à caractère personnel ;

1. **Définitions**

**CCI des Pays de la Loire :**ensemble des CCI de la Région des Pays de la Loire (CCI territoriales et CCI de région).

**Contrat(s)**: il s’agit des documents, conventions et annexes, signés par la CCI et le Titulaire dans le but d’assurer la bonne exécution du présent Marché.

**DPO** : Délégué à la protection des Données à caractère personnel

**Données à caractère personnel** : il s'agit de toutes les informations relatives à une personne physique identifiée ou identifiable (« Personne concernée ») au sens du RGPD. Une personne physique identifiable peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant comme un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne ou à un ou plusieurs facteurs spécifiques à l'identité physique, physiologique, génétique, mentale, économique, culturelle ou sociale de cette personne physique.

**Etat Membre** : il s'agit d'un pays membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.

**Lois sur la protection des données :** il s'agit du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD) et de toutes les lois et réglementations applicables à la protection des Données à caractère personnel dans les Etats membres.

**Marché :** il s’agit de Contrat(s) de la commande publique conclu(s) à titre onéreux par la CCI, pour répondre à ses besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services, avec un ou plusieurs opérateurs économiques.

**Mesures techniques et organisationnelles :** l’ensemble des mesures nécessaires prises par le Titulaire afin de préserver la sécurité et la confidentialité des Données à caractère personnel.

**Personne concernée** : il s'agit de la personne physique identifiée ou identifiable sur laquelle portent les Données à caractère personnel.

**Point de contact** : il s’agit d’une personne physique à laquelle il est possible de se référer afin d’obtenir des informations.

**Prestation(s)** : il s'agit des prestations fournies par le Titulaire dans le cadre de l’exécution du Marché.

**Registre des activités de traitement** : il s’agit d’un registre qui permet de recenser les traitements de données et de disposer d’une vue d’ensemble de ce que le responsable de traitement fait avec les données personnelles. Il permet notamment d’identifier : les parties prenantes ; les catégories de données traitées ; à quoi servent ces données, qui y accède et à qui elles sont communiquées ; combien de temps les données personnelles sont conservées ; comment elles sont sécurisées.

**Responsable de traitement** : il s'agit, au sens du RGPD, de la personne physique ou morale, de l'autorité publique, de l'agence ou de tout autre organisme déterminant, seul ou conjointement avec d'autres entités, les finalités et moyens du Traitement des Données à caractère personnel.

**Tiers autorisé** : il s’agit d’un organisme qui peut accéder aux Données à caractère personnel parce qu'une loi ou le Responsable de traitement l'y autorise expressément.

**Tiers non-autorisé** : il s’agit de tout autre tiers n’étant pas habilité par une loi ou le Responsable de traitement à accéder aux Données à caractère personnel.

**Titulaire :** il s’agit de l’opérateur économique, personne physique ou morale, qui conclut le Marché avec la CCI.

**Traitement** : il s'agit, au sens du RGPD, de toute opération ou tout ensemble d'opérations réalisé(e) sur les Données à caractère personnel ou sur des ensembles de Données à caractère personnel comme la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, le stockage, l'adaptation ou la modification, la récupération, la consultation, l'utilisation, la divulgation par transmission, la dissémination ou la mise à disposition, l'alignement ou la combinaison, la restriction, l'effacement ou la destruction. Ce Traitement n’est pas nécessairement informatisé et peut être réalisé par le biais de fichiers papier.

**Violation de Données à caractère personnel** : il s'agit, au sens du RGPD, d'une violation de la sécurité suspectée ou réelle entraînant, de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée de Données à caractère personnel transmises, conservées ou traitées d'une autre manière, ou l'accès non autorisé à de telles données.

1. **Définition des rôles des parties**

La CCI et le Titulaire agissent en qualité de responsable de traitement pour les données à caractère personnel qu’ils mettent en œuvre dans l’exécution du présent du Marché.

1. **Obligations incombant au Titulaire au regard du RGPD**

**1. Contact**

Pour exercer ses droits dans le cadre de l’exécution du présent Marché, le Titulaire peut formuler une réclamation auprès du Point de contact en charge du Marché, tel qu’identifié sur la [plateforme appel d’offre de la CCI](https://www.paysdelaloire.cci.fr/le-mans-sarthe/achats-marches-publics-appel-offre), en précisant en objet de mail : "RGPD – REFERENCE DU MARCHE ", qui se mettra en relation avec le DPO de la CCI. Le Titulaire devra s’assurer de la réception de sa demande par le Point de contact par tous moyens.

Dans l’éventualité où le Titulaire n’aurait reçu aucune réponse ou une réponse partielle par le Point de contact, il devra contacter le DPO à l’adresse postale suivante : CCI Le Mans Sarthe - DPO – 1, bd René Levasseur – CS 91435 – 72014 Le Mans Cedex 2 en précisant les références du Marché.

Les dispositions législatives concernant la communication de certaines données personnelles à des tiers dans le cadre de l’exercice des missions de service public de la CCI, ainsi que la politique de protection des données personnelles de la CCI sont détaillées dans sa [charte](https://www.paysdelaloire.cci.fr/le-mans-sarthe/charte-de-protection-des-donnees-personnelles).

Si le Titulaire estime, après avoir contacté la CCI, que ses droits sur ses données personnelles ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation à la CNIL (3 Place de Fontenoy – TSA 80715- 75334 PARIS CEDEX 07) -[www.cnil.fr.](https://www.cnil.fr.)

**2. Traitement**

Le Titulaire traitera les Données à caractère personnel de la CCI dans le seul but de fournir les Prestations conformément au Marché.

**3. Mesures techniques et organisationnelles**

**3.1** Le Titulaire s'engage à mettre en place et à maintenir des Mesures techniques et organisationnellesafin de préserver la sécurité et la confidentialité des Données à caractère personnel, et notamment, empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers non autorisés. Le Titulaire s'engage à ce que son personnel soit informé de ces obligations.

**3.2** La pertinence des mesures est soumise au progrès technique et aux développements postérieurs.

**4. Secret professionnel**

**4.1** Le Titulaire est tenu au secret professionnel pour tout ce qui a trait aux renseignements et documents qu'il a pu recueillir à l'occasion des prestations.

Le Titulaire s’engage à respecter les lois sur la protection des Données à caractère personnel.

**4.2** Le Titulaire qui, soit avant la notification du marché, soit au cours de son exécution, a reçu communication, à titre confidentiel, de renseignements, documents ou objets quelconques, est tenu de maintenir confidentielle cette communication. Ces renseignements, documents ou objets ne peuvent, sans autorisation, être communiqués à d’autres personnes que celles qui ont qualité pour en connaître.

L’ensemble des documents et données communiqués au Titulaire dans le cadre de la prestation ne doit faire l’objet d’aucune divulgation et doit être soit détruit soit remis à la CCI à l’issue du marché.

**4.3** La CCI s’engage à faciliter les conditions d’exécution des Prestations. Le Titulaire s’engage à exécuter celles-ci avec la discrétion conforme aux usages de la profession.

**5. Engagements du Titulaire**

Le Titulaire s’engage à :

* Traiter exclusivement les Données à caractère personnel nécessaires à la réalisation des Prestations, objet du présent Marché.
* Garantir la confidentialité des Données à caractère personnel et notamment ne prendre aucune copie des documents et/ou supports d’informations qui lui seraient confiés, à l’exception des copies nécessaires pour les besoins de l’exécution des missions, ne pas utiliser les documents et informations traités à des fins autres que celles spécifiées; ne pas divulguer ces documents ou informations à des Tiers non-autorisés ; et prendre toutes mesures permettant d’éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers informatiques ou données transmises en cours d’exécution du Marché.
* Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les Données à caractère personnel :
* Reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des Données à caractère personnel ;
* S’engagent à respecter la confidentialité des Données à caractère personnel ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité.

6. Droit d’information des Personnes concernées

Le Titulaire s’engage à fournir aux Personnes concernées par les Traitements, au moment de la collecte des Données à caractère personnel, l’information relative aux Traitements effectués.

**7. Violation des Données à caractère personnel ou des Lois sur la protection des données**

En sa qualité de responsable de Traitement, le Titulaire devra notifier à la CNIL toute violation de données à caractère personnel et procéder à toute information conformément aux articles 33 et 34 du RGPD.

Dans la mesure où la violation porterait sur les données à caractère personnel transmises au Titulaire par les bénéficiaires des prestations, objet du présent Marché, le Titulaire s'engage à informer la CCI dans les meilleurs délais de la notification à la CNIL et de l’information aux personnes concernées.

**8. Protection des données à caractère personnel dans le cadre du suivi opérationnel du Marché**

Le Titulaire s’engage à communiquer à la CCI dès la signature du Marché, le nom et les coordonnées de son délégué à la protection des données, s’il en désigne un conformément à l’article 37 du règlement européen sur la protection des données, ou, à défaut, l’identité et les coordonnées d’un point de contact dédié à ces questions ; et à défaut le contact sera considéré comme le représentant légal du titulaire.

Pour la CCI, le DPO peut être contacté à l’adresse-mail suivante : [dpo@lemans.cci.fr](mailto:dpo@lemans.cci.fr)

Les données à caractère personnel concernant les signataires du Marché ainsi que les personnes en charge du suivi opérationnel font l’objet par la CCI d’un traitement destiné au suivi et à l’exécution du Marché.

Ces données sont intégrées dans les fichiers des CCI des Pays de la Loire et sont destinées aux services opérationnels.

La base légale est l’article 6.1.b) du RGPD « le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat ».

En cas de transmission de ces données à des sous-traitants au sens RGPD, un contrat est établi précisant les obligations de chaque partie et reprenant les dispositions de l’article 28 du RGPD. Aucune décision automatisée ou profilage ne sont mis en œuvre dans le cadre de ce traitement. La CCI est susceptible d’inviter les personnes concernées par le traitement de données à ses évènements, d’adresser ses informations, ses offres d’accompagnement et ses enquêtes. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD, les personnes concernées peuvent accéder aux données à caractère personnel les concernant, les faire rectifier ou effacer après le délai de prescription de la fin du Marché. Elles disposent également du droit de limitation, de portabilité, et le cas échéant, d’opposition du traitement de leurs données.

Le Titulaire s’engage à informer les personnes concernées du traitement de leurs données et de leurs droits dans le cadre de la gestion du marché.